

Pétition : Sauvons nos Enfants des Micro-ondes S.E.M.O

À la Chambre des communes du Canada réunie au Parlement à Ottawa

Nous, soussignés, faisons remarquer à la Chambre des communes ce qui suit :

Attendu que :

- Les normes canadiennes en matière de protection (Code de sécurité 6) contre les micro-ondes émises par les appareils de communications protègent la population uniquement des effets avérés, dit **thermiques** ;
- Des effets biologiques des micro-ondes ayant des incidences majeures sur la santé (cancer) ont été constatés à des niveaux d'exposition très inférieurs aux normes canadiennes ;
- Le rapport indépendant et international **Bioinitiative** en a fait la synthèse et a publié des recommandations pour en protéger la population ;
- Ce rapport a été reconnu par l'Agence européenne de l'environnement, le Parlement européen et a inspiré de nombreuses villes et pays pour l'établissement de nouvelles normes de protection ;
- Les enfants sont les personnes les plus vulnérables aux micro-ondes ;
- Des études épidémiologiques, des recherches en laboratoire et des études de cas ont confirmé les effets biologiques néfastes pour la santé des micro-ondes émis à faible puissance durant de longues durées.

À ces causes, nous pétitionnaires, demandons au Parlement de modifier les normes de protection du public des micro-ondes en limitant l'exposition de la population à :

- 1000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ maximum à l'extérieur des bâtiments (0,6 v/m)
- 10 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ maximum à l'intérieur de tout lieu habitable (0,06 v/m)
- Et qu'une zone de précaution de 300 m sans antennes cellulaires autour des écoles et des garderies soit appliquée.

Veuillez retourner la pétition avec les signatures originales à l'adresse suivante :

SEMO, 255 Saint-André, Terrebonne, Québec, J6W 3C6. Merci !

	Nom (lettres carrées)	Adresse	Ville	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				